

Délibération relative à l'approbation d'un crédit d'investissement de CHF 120'000.- destiné à la mise en place de quatre bornes télescopiques à la rue de Graman, tronçon rue de Frémis-Route de Presinge

- Vu les résultats de l'étude « mesures de circulation sur la commune de Puplinge » menée en 2017 et la mise en œuvre échelonnée de sa variante 7,
- vu la nécessité de fermer ce tronçon au trafic de transit des transports individuels motorisés aux heures de pointe en le reportant sur l'itinéraire de la route cantonale (Presinge-Graman-Brolliets) vers le giratoire de la route de Jussy au Nord du village,
- vu la nécessité de conserver le passage des bus TPG,
- vu la volonté communale d'améliorer la qualité de vie et la sécurité au centre du village et de valoriser la mobilité douce,
- vu le devis général du 1^{er} décembre 2020 établi par le bureau CERA,
- vu le rapport de la commission Aménagement – Travaux - Mobilité du 7 décembre 2020.
- conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
- sur proposition du Maire,

LE CONSEIL,

D E C I D E

Par 13 oui, 0 non et 2 abstentions,

1. de réaliser la mise en place de quatre bornes télescopiques à la rue de Graman, tronçon rue de Frémis-route de Presinge,
2. d'ouvrir, au Maire, un crédit de CHF 120'000.-, destiné au financement de cette opération,
3. de comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021,
5. d'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 120'000.-, afin de permettre l'exécution de ces travaux.



Carole DISTASI
Présidente



Patrick ARTER
Secrétaire